

⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 554 945

⑳ N° d'enregistrement national :

83 18172

⑤① Int Cl* : G 09 F 3/08; G 03 D 15/00.

⑫

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②② Date de dépôt : 14 novembre 1983.

③① Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 20 du 17 mai 1985.

⑥① Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : Addition au brevet 83 14571 pris le 9 sep-
tembre 1983.

⑦① Demandeur(s) : *GAILLARD Eric. — FR.*

⑦② Inventeur(s) : *Eric Gaillard.*

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ Système d'identification des films radiographiques.

⑤⑦ Dispositif permettant d'identifier les films radiographiques
de façon sûre et simple.

Il s'agit d'adjoindre au film une languette sur laquelle il sera
possible d'écrire.

Cette invention peut être utilisée chaque fois que l'on utilise
un film photosensible que l'on désire identifier soit en radio-
graphie médicale ou industrielle soit en photographie.

FR 2 554 945 - A2

D

SYSTEME D'IDENTIFICATION DES FILMS RADIOGRAPHIQUES

Gaillard Eric

Cette invention concerne principalement les techniques de rangement et d'identification des films radiographiques.

5 A l'heure actuelle il existe de nombreuses méthodes d'identification de ces films:

10 dans les services de radiographie le film est placé dans une cassette qui porte un numéro. Il est porté sur une fiche le numéro de la cassette et les indications concernant le nom du patient ,etc...Le film est impressionné et ensuite les techniciens avant le développement surimpressionne une petite surface du film avec un cache portant les indications de la fiche. C'est une technique longue et compliquée qui est source de quelques erreurs et d'une

15 Dans les cabinets dentaires les films sont préemballés. Le praticien inscrit sur l'emballage des renseignements. Le film est impressionné. Au moment du développement on inscrit sur chaque emballage le numéro de la pince qui va porter le film dans les bains. Quand le film est sec on assemble à l'aide du numéro de pince le film et son emballage. Enfin les renseignements sont transcrits soit directement sur le film à l'aide d'une encre blanche soit sur une pochette porte film. C'est encore un travail plus long que dans le cas précédent.

25 Il existe d'autres techniques qui ont essayé de résoudre le problème de l'identification en utilisant les propriétés radio opaques des métaux et en particulier du plomb et de ses dérivés en appliquant ,avant l'exposition du film, soit une encre radio opaque soit une étiquette qui sous l'effet de la pression de la pointe du stylo permet d'obtenir une image radiographique de l'identification désirée. Ces techniques ont un défaut majeur en particulier sur les films dentaires qui sont de petites dimensions. En effet l'identification cache souvent une zone importante du cliché qui perd ainsi sa valeur.

30 Enfin nous avons nous même déposé une demande de brevet pour un film muni d'une languette qui dépasse de l'emballage ou de la cassette du film et sur laquelle il serait possible d'écrire. Ce produit risque de présenter une gêne dans la manipulation du film à cause de la longueur de cette languette.

35 Pour résoudre ce problème nous avons imaginé le dispositif suivant:

40 Ce dispositif consiste à adjoindre au film radiologique une languette d'un matériau résistant aux produits de développement et sur laquelle il sera possible d'écrire avec les moyens conventionnels de façon à ce que les inscriptions soient toujours lisibles après le traitement du film.

45 Cette languette sera soit fixée au film lors de sa fabrication par collage ,soudage ou tout autre moyen de façon à ce que le film proprement dit (la surface photosensible) et la languette ne fasse qu'un. La languette sera fixée sur l'un des cotés du film de façon à ne pratiquement pas empiéter sur la surface photosensible.

50 Dans ce cas la languette sera repliée contre le film et sera complètement cachée par l'emballage du film mais on intercalera entre cette languette et l'emballage un moyen de transfert d'écriture tel qu'un papier carbone de façon qu'en écrivant sur l'emballage apparaisse sur la languette les mêmes renseignements. Naturellement le moyen de transfert d'écriture

55

choisi permettra d'obtenir la pérennité des inscriptions après le traitement du film.

5 Soit que cette languette ne soit qu'une simple étiquette autocollante fixée à l'extérieur de l'emballage du film et sur laquelle on note classiquement les renseignements et qu'on fixera sur l'un des cotés du film au moment ou on le sort de son emballage.

10 Dans tous les cas cette languette sera assez fine pour ne pas augmenter le volume du film. Elle sera souple pour ne pas blesser et ne présentera aucun danger pour les patients .

Il sera utile de ménager un petit trou dans cette languette de façon à permettre son accrochage.

15 Le dessin annexé illustre un exemple de réalisation d'un tel film radiologique FIG 1: on trouve le film lui-même en 1, en 2 la languette en 3 l'emballage et en 4 le support de l'étiquette autocollante ceci dans le cas d'une languette non solidarisée au film lors de sa fabrication.

20 Dans le cas contraire ou la languette est solidarisée au film la FIG 2 donne aussi un exemple de réalisation: en 1 on trouve le film , en 2 la languette, en 3 le système de transfert d'écriture et en 4 l'emballage.

25 Ces films peuvent être utilisés chaque fois qu'on a un impératif d'identification absolu tel que dans les prises de radiographies médicales , dans les contrôles de qualités des aciers, etc..

REVENDECATIONS

- 5 1)Dispositif selon la revendication 1 du brevet initial permettant d'identifier de façon sure et simple les clichés radiographiques par une identification placée une seule fois avant la prise du cliché et qui n'altère pas l'image radiologique caractérisé par le fait qu'il se compose d'un film radiographique classique auquel on solidarise une languette et sur laquelle il sera possible d'écrire. Cette languette sera fixée sur l'un des cotés du film de façon à ne pratiquement pas empiéter sur la surface photosensible. Cette languette sera constituée d'un matériau capable de résister aux produits de développement.
- 10
- 15 2)Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que la languette est solidarisée au film lors de sa fabrication de façon à ce que la languette et la surface photosensible soient solidarisées de façon définitive sans intervention de l'utilisateur.
- 20 3)Dispositif selon les revendications 1 et 2 caractérisé par le fait que la languette est entièrement recouverte par l'emballage du film donc qu'il est impossible d'écrire directement sur cette languette mais qu'il est placé lors du conditionnement du film un moyen de transfert d'écriture au contact de la languette de telle sorte que toute inscription notée avec par exemple un stylo sur l'emballage par l'utilisateur se trouvera transcrite sur la languette.
- 25
- 30 4)Dispositif selon les revendications 1 ,2 et 3 caractérisé par le fait que le moyen de transfert d'écriture permettra d'obtenir des inscriptions indélébiles sur la languette.
- 35 5)Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que la languette est constituée par une étiquette autocollante placée sur l'emballage du film et que l'utilisateur solidarisera lui meme le film et la languette au moment du déballage du film juste avant le développement. Naturellement il aura noté sur la languette les renseignements nécessaires avant l'exposition aux rayons X.
- 40
- 45 6)Dispositif selon les revendications 1,2,5 caractérisé par le fait que la languette est faite en un matériau du type feuille de plastique souple.
- 50 7)Dispositif selon les revendications 1,2,5 caractérisé par le fait que la languette est perforée en un endroit pour permettre son accrochage.
- 8)Dispositif selon les revendications 1,2,3 et 4 caractérisé par le fait que le moyen de transfert d'écriture placé au contact de la languette est un produit du genre papier carbone.

PL ! unique

FIG 1

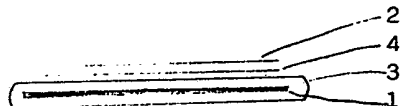


FIG 2

